

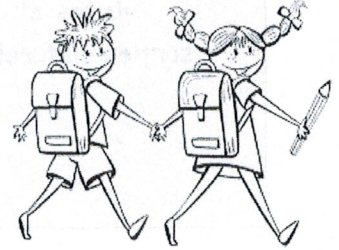


Liste de matériel pour la classe de 2^e primaire P2A et P2B

Merci de noter le nom de votre enfant sur tout son matériel et ses vêtements.

Matériel obligatoire :

- un cartable en bon état;
- une trousse;
- une gourde;
- une boîte à tartines;
- une petite boîte pour la collation;
- une paire de pantoufles type « Crocs ».



L'uniforme :

- chemisier, chemise ou polo (bleu ou blanc) ;
- pantalon, bermuda, jupe ou robe (bleu ou noir) ;
- pull ou gilet (bleu ou noir).

Pour le cours d'éducation physique :

- short bleu marine;
- t-shirt blanc;
- chaussettes blanches;
- sandales de gym blanches;
- un sac fermé avec le prénom de l'enfant.

Pour plus de facilité pour prendre soin de votre enfant, et si vous le souhaitez, vous pouvez déposer dans la classe le matériel supplémentaire suivant :

- une ou plusieurs boîtes nominatives de mouchoirs.

Merci d'avance,

Madame Josefa et Madame Morgan



École Sainte Trinité - Cardinal Mercier 1

Avenue de la Couronne 105, 1054 Ixelles

Tél : 02/648.55.33 e-mail : direction@stcm1.be

FRAIS SCOLAIRES 2024-2025

pour les élèves de 2^e primaire

Frais scolaires obligatoires

visites et sorties culturelles	<ul style="list-style-type: none">• 30 € : Accrobranche à Wavre• 8 € : spectacle de marionnettes à Uccle• 6 € : Anima Terre@Air• 5 € : visite au planétarium• 5 € : festival Anima• gratuit : sorties au bois (Rouge-Cloître) pour découvrir les saisons• gratuit : animations artistiques (projet PECA)• gratuit : sortie musicale à la Maison qui chante <p>Chaque parent est invité à remettre la somme de 54 € à l'enseignant-e de son enfant au mois d'octobre.</p>
séjour pédagogique avec nuitées	<ul style="list-style-type: none">• Voyage scolaire de 3 jours au mois d'octobre 2024 : 162 €. <p>Le prix du voyage sera étalé sur quatre mois : septembre à décembre</p>

Services auxquels vous pouvez inscrire votre enfant

potage	<ul style="list-style-type: none">• 5 € par mois
surveillance de la cour de récréation	<ul style="list-style-type: none">• 12 € par mois (attestation fiscale)
garderie (attestation fiscale)	<ul style="list-style-type: none">• 2,50 € / jour de 15h30 à 16h45• + 1 € / jour de 16h45 à 17h45• 2,50 € le mercredi de 12h30 à 14h30 + l'enfant apporte ses tartines• 5 € le mercredi de 12h30 à 17h45 + l'enfant apporte ses tartines <p>△ retard = arriver à l'école après 17h45 = 10 € par retard</p>

Autres services non obligatoires hors missions de l'ASBL LPTL¹

étude dirigée	<ul style="list-style-type: none">• Cartes bleues prépayées pour les élèves en primaire <p>10 études : 26 € / 20 études : 50 € / 30 études : 69 €</p>
fonds solidaires	<ul style="list-style-type: none">• Deux fois par an, au 1^{er} et au 3^e trimestre, nous vous inviterons à participer à un fond de solidarité. Ce fond servira exclusivement à l'aide aux familles. <p>2 x 20 €</p>

Rappel important concernant le décret gratuité

De l'Accueil à la P3, la gratuité scolaire est en vigueur. Vous trouverez le détail des articles du Code de l'Enseignement (03/05/2019) en matière de gratuité scolaire dans le Décompte périodique et dans les Renseignements généraux.

Décompte périodique

Le décompte périodique sera remis aux responsables légaux tous les mois.

La direction

¹ LPTL : Le Parascolaire Trinitaire Lasallien